

moitié des sièges de l'Assemblée. Ces pays cherchent à élargir la base et le sens de leur indépendance nouvelle. Ils cherchent à procurer un meilleur niveau de vie à toutes leurs populations. Ils cherchent à absorber les répercussions de la grande révolution scientifique et technique du XX^e siècle afin d'instaurer des conditions de stabilité sociale et économique raisonnable. Ce sont là des tâches énormes qu'aucun de ces pays ne peut accomplir isolément et qui ne peuvent être menées à bien que dans une atmosphère de coopération mondiale.

Le nouvel équilibre des forces qui existe maintenant au sein de l'Organisation a fait naître inévitablement des problèmes auxquels nous devons faire face. Je crois, pour ma part, que ces problèmes peuvent être résolus. Il est en effet de l'intérêt de tous que les Nations Unies continuent de jouir d'un appui étendu de la part de ceux qui sont chargés de formuler les politiques dans les États membres. Plus le nombre des États membres augmente et plus les intérêts représentés dans nos délibérations se diversifient, plus il est important que nos conclusions et nos recommandations reflètent l'opinion d'une majorité aussi vaste que possible. Je trouve encourageant à cet égard l'accent qui est mis de nouveau sur la conciliation en tant qu'instrument susceptible de renforcer au maximum l'efficacité des Nations Unies. C'est grâce à la conciliation que l'on a pu dans une vaste mesure sauvegarder les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La conciliation a également joué un rôle de premier plan en permettant à l'Assemblée d'entreprendre ses travaux cette année dans des circonstances qui étaient à notre avis, monsieur le président, parmi les plus critiques auxquelles l'Organisation ait dû faire face au cours des vingt années de son existence.

La crise actuelle, je ne saurais trop insister sur ce point, n'est pas seulement une crise financière. Elle ne se limite pas non plus à des questions constitutionnelles. Elle se rattache à notre conception du rôle qu'exerce l'Organisation en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales. Du dénouement de cette crise dépendent les espoirs de la vaste majorité des États membres qui aspirent à un ordre mondial pacifique et stable.

Importance du maintien de la paix

Le Canada attache la plus haute importance à la notion de maintien de la paix. L'évolution de ce concept, tel qu'il se distingue des autres concepts que renferme le chapitre VII de la charte, fournit à notre avis l'exemple le plus frappant de la vitalité de l'Organisation et de sa capacité d'adaptation devant des circonstances changeantes. Le maintien de la paix a revêtu diverses formes depuis la désignation d'un groupe d'observateurs afin d'aider l'Inde et le Pakistan à éviter un nouveau conflit au Cachemire jusqu'à l'envoi au début de l'année d'une force des Nations Unies dans l'île de Chypre. L'intervalle qui sépare ces deux opérations coïncide presque avec toute la période d'existence des Nations Unies. Durant cette période on a eu recours de plus en plus à la présence des Nations Unies afin que des situations instables ne dégénèrent pas en véritables conflits.